

CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 6 MARS 2015

20 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vendredi 6 mars 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 février 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Montreuil-sous-Pérouse sous la présidence de Monsieur Louis MÉNAGER, Maire.

Présents :

M. Louis MÉNAGER, Maire,
Mme Marie GUÉGUIN, M. Marcel MESSÉ, M. Jean-Pierre DAUPHIN, Adjoint,
M. Gérard DURAND, Mme Isabelle CHATAIGNIER, Conseillers Délégués
Mme Sylvie VEILLARD, M. Franck ORRIÈRE, Mme Fabienne HALET, Mme Sylvie BODIN, M. Jean-Michel MAZURE, M. Gwenaël GRANDAIS, M. Arnaud COLAS, Mlle Stéphanie BOUTROS

Absente excusée : Mme Patricia TEMPLON

Pouvoir : Mme Patricia TEMPLON donne pouvoir à Mme Marie GUÉGUIN *jusqu'au point 1-9 Mandatement dépenses d'investissement opérations nouvelles*

Arrivée de Mme Patricia TEMPLON au point 2-1 - Plan Local d'Urbanisme – Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables - Débat

Départ de Mlle Stéphanie BOUTROS après le point 1-9 - Mandatement dépenses d'investissement opérations nouvelles

□□□□□

0.1 Secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Franck ORRIÈRE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

□□□□□

QUESTION N° 2 – URBANISME

2-1 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme – débat sur le P.A.D.D.

Le maire certifie
que la présente
délibération a été
déposée en Préfecture
de
au titre du contrôle
de la légalité
le
et qu'elle a été
notifiée aux
intéressés le

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 5 février 2010., le Conseil Municipal de MONTREUIL-sous-PÉROUSE a engagé la procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme (P.L.U.). Il indique que le dossier de P.L.U. comporte notamment un volet intitulé « Projet d'Aménagement et de Développement Durables » (P.A.D.D.) sur lequel le conseil doit débattre, au plus tard, deux mois avant la décision d'approbation du projet « arrêté » (C.U. : article L. 123-9).

Le P.A.L.D. étant aujourd'hui élaboré, Monsieur le Maire présente celui-ci au Conseil Municipal. Les grandes thématiques en sont les suivantes :

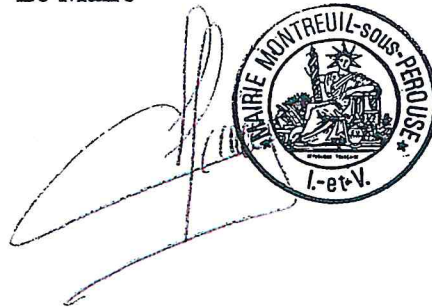
- Maîtriser l'urbanisation et préserver l'identité Montreuillaise,
- Valoriser le cadre de vie,
- Conforter l'activité économique et pérenniser l'activité agricole,
- Sauvegarder les paysages et protéger l'environnement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 123-9 ;

Débat sur chacun des thèmes abordés et par 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENSIONS, en accepte les grandes orientations.

Fait et délibéré en séance.
Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. L. V.', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE MONTREUIL-SOUS-PEROUSE' around the top edge and 'l.-et-v.' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a sun, a tree, and a building.